

Annexe 1 – Axe 3 - Fiche action n° 2

INTITULE DE L'ACTION : Prévenir les risques et sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles de Bordeaux Métropole

Description de l'action

Face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national et à la difficulté d'y répondre, une stratégie de résorption des campements a été initiée par une instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018. Cette politique d'action publique, portée par la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) vise à mobiliser les acteurs locaux pour apporter des réponses différenciées aux situations observées sur les sites concernés.

C'est dans ce cadre qu'une stratégie métropolitaine a été adoptée par délibération en juin 2019 en concertation avec les communes

Bordeaux Métropole recense en moyenne 1400 personnes vivant en squats ou dans des campements dans l'agglomération. La question du mal-logement et de la vulnérabilité sociale est au cœur de l'action métropolitaine

Assurer sur les squats et bidonvilles, la sécurisation minimale des conditions de vie, est essentielle. Les interventions de la mission squats visent à garantir les besoins fondamentaux pour les habitants ainsi qu'un encadrement du site pour le contenir, éviter les dérives et ainsi réduire les nuisances tant pour les habitants que pour le voisinage, ce qui peut ainsi contribuer provisoirement à son acceptabilité. Une intervention à plusieurs niveaux :

- la gestion des déchets et la lutte contre les nuisibles,
- l'accès à l'eau,
- l'accès à l'électricité sur les sites favorables techniquement et juridiquement
- la mise en œuvre de toilettes si les conditions s'y prêtent.

La mission squats assure la coordination de ces différentes interventions qu'elles soient réalisées en régie directe ou par un prestataire extérieur. Il s'agit d'humaniser les conditions de vie du quotidien et de développer des opérations sanitaires préventives à dimension collective.

Objectifs

- Garantir l'accès à l'eau en respectant les normes identifiées et le respect réglementaire de l'accès à l'eau pour tous.
- Sécuriser l'accessibilité à l'électricité par la suppression de tous les raccordements informels et la mise en place de tableau calibré au besoin retenu.
- Développer et accompagner une mobilisation communautaire pour une implication des occupants en squats et bidonvilles sur les questions de condition de vie : prévention incendie, règles d'hygiène, diffusion de bonnes pratiques...
- Assurer une collecte des déchets adaptés aux dimensions de chaque de site en mettant en place une dotation de bac permettant le collectage des déchets

Public cible

Personnes et familles en situation d'habitat précaire identifiées dans les diagnostics sociaux de squats établis par les partenaires dont les CCAS des communes de la métropole, éligibles aux dispositions du droit commun en matière d'insertion au logement et socio-économique

Partenaires institutionnels et associatifs

Diaconat, Centres communaux d'action sociale, Maisons départementales des solidarités, GIP Bordeaux Métropole Médiation, services de l'Etat et opérateurs dédiés (SIAO)
Les diagnostics sociaux seront réalisés par les partenaires sociaux, prioritairement par le COS qui est l'opérateur désigné par les services de l'Etat.

Calendrier (début de l'action et durée)

L'action se déroule sur la période 2024/2026.

Coût de l'action et cofinanceurs

=> Coût réel : 215 000 €

Budget	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	140 000 €
Etat – Pacte des solidarités	75 000 €
Total	215 000 €

La Métropole sollicite au titre de cette action sur la base du coût éligible **un cofinancement de 75 000 €** pour la première année, à renouveler à minima sur les années suivantes.

Indicateurs de suivi

1. Nombre de personnes en bidonvilles et squats concernées par ces actions sur la sécurisation des conditions de vie
2. Nombre de sites raccordés à l'eau potable
3. Nombre de sites sécurisés sur le plan électrique
4. Estimation sur les coûts évités des réparations et actions curatives
5. Nombre d'opérations de prévention sur site
6. Evaluation des consommations de fluides sur les sites